COMMUNE DE VILLEVEYRAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ; son vote est prévu le 10 avril 2019.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 3 379 394 euros (opérations réelles + opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 1 570 483€ des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 2 861 507 euros

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. *DGF 2015 : 339 947€, 2016 = 297 338€, 2017 =276 622€ 2018=278 008€*

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	873 588 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	1 570 483 €	Recettes des services	284 960€
Autres dépenses de gestion courante	211 255€	Impôts et taxes	2 028 306€
Dépenses financières	109 890€	Dotations et participations	739 219€
Dépenses exceptionnelles	700€	Autres recettes de gestion courante	146 752€
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	55 909€
Dépenses imprévues		Recettes financières	4 005€
Total dépenses réelles	2 765 916€	Autres recettes	68 009€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	95 591€	Total recettes réelles	3 327160€
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections	52 233€
Total général	2 861 507€	Total général	3 379 394€

Commentaires concernant les données de ce tableau :

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- Taxe d'habitation = 19.03%
- Taxe foncière sur le bâti = 23.13%
- Taxe foncière sur le non bâti = 84.73%

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté			
Remboursement d'emprunts	118 592€		
Travaux de bâtiments et voirie	936 967€		
		Excédent fonctionnement	620 755 €
Autres travaux	€	Dotations et fonds	269 079 €
Autres dépenses	38 788€	subventions	78 935 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	52 234€	Emprunt	€
		Produits (écritures d'ordre entre section)	95 592 €
Total général	1 146 581€	Total général	1 064 361€

III. Les données synthétiques du compte administratif– Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : 2 861 508€
- Recettes : 3 379 394 €
- Excédent de fonctionnement : 517 886.00 €

Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses : 1 146 581€
- Recettes : 1 064 360€
- **Solde exécution négatif de l'exercice : - 82 221.00€**

Résultat de clôture 2018 : 692 316 €

b) Etat de la dette

Malgré une forte action en investissement, la commune a fait appel à sa capacité d'épargne pour financer tous les projets. La dette par habitant est ainsi passée à 684€ en 2018.
Enfin nous pouvons constater que notre ratio d'endettement est correct 3,82 années.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à VILLEVEYRAC, le 10 avril 2019 .

Le Maire,
Christophe MORGO

MAIRIE DE VILLEVEYRAC
R.F.
34 (Hérault)